

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 32/1941 (1941)

Artikel: Chronique de la Suisse allemande
Autor: Blaser, Edouard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112870>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A l'occasion de l'installation du nouveau recteur, M. Ch. Gilliard, une excellente mesure a été prise : jusqu'ici, cette cérémonie comprenait en outre la présentation des nouveaux professeurs ordinaires ; le tout constituait une séance très longue et fatigante ; désormais, cette deuxième partie sera renvoyée à l'année suivante, où il n'y a pas de recteur à installer.

Le nombre des étudiants immatriculés, qui était descendu à 887 au semestre d'été 1940, est remonté à 1083 pour le semestre d'hiver 1940-1941. La guerre, qui nous privait d'une partie de notre clientèle étrangère habituelle, nous a amené par contre un assez grand nombre d'étudiants en médecine et d'étudiants israélites qui ne pouvaient pas achever leurs études dans les pays envahis.

Grâce à la bienveillance du Commandement de l'armée et moyennant un contrôle serré et de multiples démarches du recteur, de nombreux congés militaires ont été accordés pendant le semestre d'hiver ; en été, presque tous les étudiants ont dû reprendre leur place dans les rangs. L'Université s'est efforcée de les faciliter, en prolongeant le semestre et en organisant des sessions spéciales d'examens. Cependant, pour beaucoup, cela se traduira par un allongement sérieux des études.

A. D.

Chronique de la Suisse allemande

I

Depuis l'Exposition de Zurich et le début de la nouvelle guerre mondiale, notre vie scolaire suisse est si impérieusement dominée par le *problème de l'éducation nationale*, qu'il n'est guère possible, dans une chronique de l'enseignement écrite en 1941, de parler d'autre chose. En face de cette question primordiale et du devoir essentiel qui en découle pour les autorités et le corps enseignant du pays, les considérations de pédagogie pure font l'effet de subtilités byzantines. Même la formation proprement humaine

de l'enfant, au sens où l'entend M. Louis Meylan dans son beau livre : *L'humanité et la personne*¹, doit provisoirement céder le pas à la formation civique, puisque, aussi bien, on ne peut pas tout faire à la fois et qu'il faut aller au plus pressé. Ou plutôt, elle devrait lui céder le pas si, par bonheur, les Suisses ne pouvaient s'appliquer à eux-mêmes *mutatis mutandis* la parole de Lamartine :

« Et plus je suis Français, plus je me sens humain ».

Oui, la pression des circonstances nous oblige à vouer momentanément notre principal effort à préparer des citoyens et des patriotes. Mais c'est le privilège et l'honneur de la Suisse que cette tâche urgente et immédiate n'y contredise pas celle, plus haute, de former des hommes. Avoir reçu une éducation suisse, c'est par définition mettre les valeurs humaines au-dessus de tous les particularismes de nationalité, de race et de confession.

Cette première partie de ma chronique de 1941 formera donc la suite de celle de 1939 où, à propos des travaux de la Conférence des directeurs de l'Instruction publique, j'avais fait l'historique du problème de l'éducation nationale, à partir de la motion Wettstein, de 1915, jusqu'à la motion Vallotton du 23 juin 1937 et à la résolution votée par le *Schweizerischer Lehrerverein*, dans sa vingt-sixième assemblée annuelle (*Lehrertag*), également en 1937.

Les maîtres d'école de la Suisse alémanique, estimant que les propositions du Département fédéral touchant l'instruction militaire préparatoire ne suffisaient pas, vu qu'il s'agissait surtout de cultiver dans la jeunesse le sentiment national, c'est-à-dire un attachement et un dévouement réfléchis à la communauté, demandaient que fût institué, à l'usage des jeunes gens des deux sexes, de 18 à 19 ans, un enseignement civique obligatoire dont l'organisation incomberait aux cantons. On se souvient que M. le conseiller fédéral Etter rappela à cette occasion que la même idée, lancée dès 1916, après le dépôt de la motion Wettstein, avait été patronnée par M. Calonder, alors chef du Département de l'Intérieur, mais bientôt abandonnée, à cause de la résistance des fédéralistes welches et catholiques, hostiles au principe de l'obligation. La question était donc de savoir si, depuis 1916, les

¹ Cet ouvrage a été très remarqué dans la Suisse allemande et plusieurs solides études lui ont été consacrées, tant par la presse quotidienne (*Nouvelle Gazette de Zurich*) que par les grandes revues (voir en particulier l'article de M. F. Enderlin, recteur du Gymnase des jeunes filles de Zurich, dans la *Neue Schweizer Rundschau*). J'en reparlerai, si rien n'empêche, l'an prochain, à propos de quelques publications pédagogiques récentes qui témoignent de préoccupations analogues.

choses avaient assez changé, au point de vue politique et financier, pour que la Confédération et les cantons modifiassent leur attitude ancienne.

C'est afin d'élucider cette question que M. Etter a soumis à la Conférence des directeurs de l'Instruction publique le questionnaire en 18 points dont j'ai parlé il y a deux ans, que la conférence renvoya elle-même à une commission de neuf membres, présidée par M. Römer (Saint-Gall). Le rapport présenté à ce sujet à la réunion plénière de Zurich (29 juin 1938) destiné au Département fédéral de l'Intérieur, a été le point de départ de toute une série de mesures touchant la « défense spirituelle » du pays et l'éducation nationale. Parmi ces mesures que nous allons examiner, il convient de mentionner dès l'abord la fondation de *Pro Helvetia*, institution qui paraît appelée à jouer dans l'avenir un rôle des plus utiles, surtout en ce qui concerne le *recrutement académique* dont il sera question plus bas.

Le rapport de la Conférence des directeurs de l'Instruction publique¹ au Département fédéral dressait d'abord l'inventaire de tout ce qui a été fait déjà, grâce à l'initiative des gouvernements cantonaux *en matière d'instruction civique et d'éducation nationale*. Sur le point spécial de l'obligation, réclamée par le *Schweizerischer Lehrerverein*, il aboutissait à une conclusion évasive, se bornant à déclarer qu'il serait désirable d'en arriver à pouvoir astreindre tous les adolescents des deux sexes qui ne sont élèves ni d'un gymnase, ni d'une école supérieure de commerce, ni d'une école normale d'instituteurs, ni d'une école des arts et métiers ou d'établissements similaires, à suivre des cours d'instruction civique inscrits spécialement à leur intention au programme des écoles complémentaires d'agriculture ou d'enseignement ménager.

La conférence insistait aussi sur la nécessité de *préparer les maîtres* actuellement en charge à enseigner l'instruction civique, considérée comme le fondement de l'éducation nationale. Elle proposait à cet effet d'instituer des cours spéciaux dont la Confédération supporterait les frais, mais qui seraient organisés par les cantons ou par la conférence des directeurs de l'Instruction publique elle-même. Pour la formation des maîtres futurs, il conviendrait de faire une place à la nouvelle discipline dans les programmes des écoles normales ; quitte à reléguer à l'arrière-plan certaines branches d'une moindre utilité pour la pratique de l'enseignement, mais en restreignant le moins possible les

¹ Consulter, pour plus de renseignements sur tout ce qui suit, l'excellent *Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen*, rédigé par M. E. L. Bähler, Aarau.

matières de culture générale. D'autre part, les universités seraient tenues de faire donner, au minimum un semestre sur deux, un cours d'instruction civique destiné aux auditeurs de toutes les facultés. Enfin la conférence soulignait l'importance capitale que prend dans les circonstances présentes, au point de vue de l'éducation nationale, le problème du recrutement académique.

Les propositions des directeurs de l'Instruction publique ont été examinées par le *Conseil fédéral* qui y a répondu par son message à l'Assemblée fédérale du 9 décembre 1938. Elargissant le débat, le gouvernement y faisait rentrer ce qu'on pourrait appeler la « défense et illustration » de la culture suisse, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays (*Kulturwahrung* et *Kulturwerbung*). Le message comportait ainsi quatre chapitres principaux. Le premier concernait les efforts faits et les moyens employés en vue de maintenir la forme de civilisation et l'idéal de vie politique et sociale que la Suisse représente. Ces biens inestimables c'est, aux termes de la constitution, aux cantons qu'il appartient de les cultiver et d'en assurer, par l'école, la transmission aux générations nouvelles. Cependant la Confédération y contribue aussi, d'abord par sa subvention à l'enseignement primaire, ainsi qu'aux œuvres et institutions tendant à la « défense spirituelle » du pays (à vrai dire, elle n'a dépensé pour ces divers objets, en 1938, que 4 370 000 francs contre 5 900 000 francs en 1932), ensuite par l'entretien de trois grands établissements fédéraux : le Musée national suisse, la Bibliothèque nationale et l'Ecole polytechnique fédérale.

Mais l'évolution de la situation internationale et ses répercussions sur notre vie nous obligent à envisager plus que le simple maintien de nos traditions nationales. Nous nous voyons dans la nécessité de défendre notre culture contre l'influence, à nos yeux délétère, d'une certaine propagande et peut-être aussi de certains exemples étrangers. Sans doute, nous ne pouvons songer à élever sur nos frontières une muraille de Chine pour nous préserver de la contagion des idéologies nouvelles. Ce que nous pouvons faire, en revanche, c'est prendre plus nettement conscience de ce qui constitue l'essence de la vie suisse, c'est maintenir vivace et agissant dans toutes les classes de la population, spécialement dans la jeunesse, le sentiment de notre originalité nationale, afin de l'opposer, comme un bouclier, aux efforts de ceux qui, du dehors, chercheraient à nous dénaturer. Diversité ethnique et linguistique, appartenance aux trois grandes cultures de l'Occident, démocratie, fédéralisme, respect de la personne humaine, ferme volonté de se tenir à l'écart des compétitions internationales, mais aussi de défendre contre toute agression l'intégrité du terri-

toire — voilà ramené à quelques brèves et insuffisantes formules l'idéal de vie collective que le moment est venu de fortifier à l'intérieur (*Kulturwahrung*) et de faire connaître (*Kulturwerbung*) à l'extérieur.

Quant au premier point, le Conseil fédéral passe en revue tous les modes d'expression de la pensée suisse dignes d'être encouragés, puisqu'ils sont en même temps, chacun pris à part, une manifestation de notre génie et un moyen d'agir sur l'opinion : livres, revues, feuilleton des grands journaux, théâtre d'amateurs et théâtre professionnel, radio, etc. Soutenir plus encore que par le passé les écrivains nationaux et les troupes d'acteurs populaires et les mettre le plus possible les uns et les autres au service de la défense spirituelle du pays ; tâcher de soustraire les scènes officielles de nos villes principales aux influences étrangères qui y dominent encore généralement. Telles sont les tâches qui s'imposent tout d'abord. Il faut y ajouter celle d'utiliser mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici le merveilleux instrument de propagande et d'instruction populaire qu'est la radio, sans oublier les expositions d'art indigène ni le *Heimatschutz* qui concourent tout naturellement au même but.

Mais la culture suisse ne doit pas seulement être maintenue et défendue à l'intérieur, elle doit encore, estime le Conseil fédéral, affirmer sa vitalité au delà de nos frontières (*Kulturwerbung*). Il ne s'agit pas de chercher à faire concurrence aux services de propagande officiels de certains pays étrangers, encore moins, à mon avis, de vouloir imiter leurs procédés de réclame, volontiers grossiers et qui supposent trop souvent chez le public un manque absolu de sens critique. En revanche, nous avons le droit et le devoir, au moment où s'affrontent sur les champs de bataille deux idéologies antagonistes, de professer sans morgue, mais hautement, notre propre conception du monde, notamment notre foi dans l'avenir de la démocratie et dans les principes qui inspirèrent le fondateur de la Société des Nations. Le message du Conseil fédéral pense qu'il incomberait surtout à la radio de se faire l'interprète de l'opinion helvétique à l'usage du public des autres pays, de même qu'elle sert, à toute heure du jour, de trait d'union entre la mère patrie et les 400.000 Suisses de l'étranger. La T.S.F. a certainement de grands avantages sur l'imprimé, mais, fondée sur la simple audition (qu'on me permette cette remarque personnelle), elle a le grave inconvénient de ne laisser que des impressions fugaces et de prêter au malentendu. Il me semble que, si la Suisse veut faire entendre sa voix dans le passionnant débat où il n'est pas excessif de dire que les intérêts matériels et moraux de l'espèce humaine tout entière sont engagés,

d'abord elle ne doit le faire que par l'organe de porte-parole autorisés, ensuite elle doit se défier des erreurs et des ambiguïtés inséparables de la transmission orale. Dans une telle discussion, l'enjeu et les risques sont tels qu'il est bon de pouvoir toujours se référer à un texte authentique.

Dans le dernier chapitre du message, le gouvernement aborde enfin la question de l'*éducation nationale* et de l'*instruction civique*. Mais tandis qu'il accordait un crédit de 500 000 francs à *Pro Helvetia*, en faveur de la « défense spirituelle » à l'intérieur et à l'extérieur, il refuse ici, pour des raisons budgétaires, toute subvention proprement dite. La Confédération se bornera à fournir gratuitement du matériel d'enseignement intuitif approprié, à contribuer aux frais des cours normaux destinés à former les maîtres, ainsi qu'à ceux des cours de vacances consacrés à l'étude des langues et de l'histoire nationales. Elle supportera en outre une partie des dépenses occasionnées par les réductions dont bénéficient les étudiants inscrits dans une université d'une région linguistique du pays autre que la leur.

Quant à la proposition du *Schweizerischer Lehrerverein* touchant l'*obligation* pour tous les jeunes gens de l'âge postscolaire, de suivre des cours d'instruction civique, le Conseil fédéral se ralliait, comme il fallait s'y attendre, à l'opinion de la Conférence des directeurs de l'Instruction publique. Il est permis de le regretter, car il semble que la conférence, divisée sur cette question, n'eût pas demandé mieux que de s'incliner devant une décision énergique de la Confédération et se fût laissé forcer la main. Sur un autre point encore — ainsi que l'a relevé M. Römer, dans l'analyse critique à laquelle il a soumis le message — le Conseil fédéral a déçu les partisans d'une réglementation uniforme. Il n'a pas jugé opportun de modifier les conditions du baccalauréat fédéral, afin de faire de ce diplôme, comme on le lui suggérait, un certificat de maturité civique. Dans le même ordre d'idées, il a écarté la *motion* du conseiller national Bossi (Lugano) tendant à exiger à l'avenir, de tous les bacheliers suisses, la connaissance des trois langues nationales. Il faut convenir qu'on peut, de très bonne foi, différer d'opinion en ces matières. Dans toute cette partie négative de son message, le gouvernement a visiblement obéi, d'une part à des scrupules (ou cédé à des influences) fédéralistes au moins partiellement légitimes. D'autre part, touchant l'enseignement des langues, il s'est rendu à des raisons tout à fait sérieuses, ainsi quand il déconseille d'inscrire une seconde langue nationale au programme de l'école primaire. N'oublions pas que le fondement de toute éducation civique, comme de toute éducation sans plus, est la

possession de la langue maternelle, et ce n'est peut-être pas là notre fort ! Nous sommes déjà suffisamment désavantagés — comparés aux trois grands peuples unilingues qui nous environnent — par la simple cohabitation de trois rameaux ethniques et de trois idiomes sur un territoire exigü, sans porter la confusion des langues jusque dans l'enseignement élémentaire. Quant à la proposition Bossi, c'est autre chose et l'on conçoit parfaitement qu'on puisse exiger de l'élite intellectuelle du pays la connaissance de l'allemand, du français et de l'italien, quitte à mettre pour un temps l'anglais au rang des matières facultatives.

Le refus du Conseil fédéral n'a pas imposé silence aux promoteurs de l'obligation. Le *Schweizerischer Lehrerverein* est revenu à la charge le 12 janvier 1939, par une lettre signée de son président, M. Paul Boesch, de son secrétaire, M. Heinrich Hardmeier, et contre-signée par M. Gustave Willemin, président de la Société pédagogique romande. La requête des instituteurs apportait quelques arguments nouveaux, qu'il vaut la peine de résumer ici.

Répondant d'abord aux défenseurs intransigeants de l'autonomie cantonale, le *Schweizerischer Lehrerverein* remarque avec raison que la création d'un enseignement civique postscolaire obligatoire, décrétée par la Confédération, ne porterait pas plus atteinte au fédéralisme que l'article 27 de la Constitution fédérale touchant l'obligation de l'instruction primaire. Comme l'enquête ouverte par la Conférence des directeurs de l'Instruction publique l'a montré, vouloir s'en remettre aux cantons équivaldrait, sinon à enterrer la question, du moins à en retarder la solution pour un temps indéterminé. C'est donc au pouvoir central qu'il appartient de prendre l'initiative et de poser le principe de l'obligation, en laissant à chacun des gouvernements cantonaux le soin de l'appliquer, selon des modalités qui pourront varier avec les conditions et les besoins locaux. Le moment actuel est éminemment favorable à une reprise de la motion Wettstein. Jamais le peuple suisse n'a mieux senti qu'aujourd'hui la nécessité d'opposer aux menaces et aux influences étrangères un front moral inébranlable. Le plus solide rempart d'une nation libre est la conscience qu'elle a de sa raison d'être.

En terminant, le *Schweizerischer Lehrerverein*, qui parle au nom de 11 000 éducateurs de la jeunesse, émettait le vœu légitime d'être appelé par le Conseil fédéral à collaborer à l'action de *Pro Helvetia*. Il invitait en outre le gouvernement à bien vouloir prêter son appui à un comité récemment constitué à Zurich, dans le dessein d'obtenir la création, à l'Ecole polytechnique fédérale,

d'un institut d'éducation nationale qui centraliserait tous les efforts faits dans le pays entier, en vue de la préparation civique des nouvelles générations.

Un problème qui touche de près l'obligation de l'éducation nationale dans l'âge postscolaire est celui du rétablissement de *l'examen pédagogique des recrues*. Le Conseil fédéral en a fait l'objet d'un rapport à l'Assemblée fédérale du 26 avril 1940. On se rappelle que cet examen a été supprimé au début de la première guerre mondiale. C'est que, depuis longtemps, il avait cessé de satisfaire, moins par son principe que nul ne contestait, que par sa forme. Il ne permettait nullement de constater le degré de développement intellectuel et la maturité des jeunes soldats. La mémoire seule y entraît en ligne de compte et les statistiques auxquelles ses résultats donnaient lieu provoquaient entre les cantons une émulation de mauvais aloi. Aussi le vit-on disparaître sans regret. Il ne répondait pas moins à un besoin. Aussi ne tarda-t-on pas à parler de son rétablissement. La question fut posée dès 1935 par la Société suisse des cours d'instruction civique (*Verein schweizerischer Staatsbürgerkurse*) et reprise, en 1936, par le colonel-divisionnaire Hans Frei, dans un article de la *Nouvelle Gazette de Zurich* (23 novembre). Un long débat s'engagea dans les journaux. La conclusion en fut que l'examen dit « pédagogique » des recrues avait plus que jamais sa raison d'être, qu'on devait par conséquent le rétablir, en en modifiant la méthode. Ce qui fut fait dès 1936, à titre d'essai, pour une partie seulement de la classe. En 1940, toutes les recrues du pays durent s'y soumettre.

La nouvelle méthode conçue par M. Karl Burki, inspecteur scolaire bernois, diffère profondément de l'ancienne. Autrefois, on examinait le jour même du recrutement tous les jeunes gens sans exception, qu'ils fussent reconnus ou non aptes au service. Désormais, l'examen aura lieu au cours de la période d'instruction et pourra être fait avec moins de précipitation, tout en ayant l'inconvénient de ne pas toucher les hommes réformés. Mais le point capital de la réforme n'est pas là. Il gît dans la manière de procéder à l'examen oral. On ne se bornera pas à interroger « théoriquement » le candidat sur la géographie, les conditions économiques, l'histoire et la constitution du pays. On fera appel à son expérience. Par exemple, l'expert qui ne s'adressera plus à un seul soldat, mais à un groupe de cinq ou six, partira toujours d'un événement ou d'un problème emprunté à l'actualité, lequel fournira l'objet d'un entretien collectif, voire d'une discussion où tout naturellement les connaissances (historiques, géographiques,

etc.) et, ce qui est plus important, le jugement personnel, les opinions et les convictions de chacun des participants trouveront à se manifester. Quelques-uns des sujets choisis en 1940 étaient : la lutte des Finlandais pour la liberté, le problème du ravitaillement de la Suisse, l'obscurcissement, la mobilisation de guerre, etc.

L'examen écrit sera conçu selon les mêmes principes. Ici également, il s'agira surtout de s'adresser à l'intelligence du candidat plutôt qu'à sa mémoire, de mettre en œuvre ses facultés actives, son aptitude à saisir les rapports, et non de mesurer sa réceptivité. On se rend compte que la nouvelle méthode suppose, d'une part, des experts de qualité, minutieusement préparés à leur tâche, d'autre part une réforme correspondante de l'enseignement des écoles complémentaires.

Avant de passer au dernier objet de cette partie générale de ma chronique, qui sera la question de *Pro Helvetia* et du recrutement académique, je crois nécessaire d'indiquer succinctement ici ce qui a été fait en 1939-1940 dans les cantons, en fait d'éducation nationale. Je n'aurais pu le faire dans la seconde partie sans infliger au lecteur de fastidieuses redites.

On peut dire qu'au degré primaire, presque toutes les branches d'enseignement sont, plus ou moins, par elles-mêmes, au service de l'éducation nationale. D'où il résulte que les cantons, entre lesquels les différences sont à cet égard peu sensibles, s'abstiennent en général d'inscrire spécialement cette matière au programme. Cela n'empêche pas que, partout, l'enseignement de l'histoire n'y fasse une part de plus en plus large. La Suisse française ne reste pas en arrière. On sait que les écoliers de Genève qui, jusqu'à présent, n'avaient que deux années d'histoire, en auront cinq à l'avenir, ce qui implique une augmentation sensible du temps consacré à l'instruction civique. Mais de tous les cantons alémaniques, c'est Lucerne qui semble être allé le plus loin dans ce qu'on pourrait appeler la codification de l'éducation nationale. Le nouveau programme d'enseignement lucernois du 26 juin 1935 comporte dès la troisième et quatrième classe des leçons propres à initier l'enfant aux principes fondamentaux de la vie sociale. On commence par lui parler de ce qu'il connaît et peut bien comprendre, à savoir du rôle de la famille considérée comme la cellule mère de la société, puis des groupements qui se constituent en vertu du droit d'association, c'est-à-dire des sociétés, ensuite de la commune et de l'Etat (canton et confédération). C'est d'abord le *heimatkundlicher Unterricht* dont, de la cinquième à la septième classe l'étude élémentaire de la constitution (*Verfassungskunde*) forme le couronnement.

A l'école secondaire (au sens que les Suisses allemands donnent à ce mot) les conditions ne sont pas très différentes. Les deux matières « de culture nationale » y sont aussi par excellence la langue maternelle et l'histoire, spécialement cette dernière dont l'instruction civique fait partie intégrante. Mais ici le français vient s'y ajouter, à titre de branche obligatoire. L'étude de la seconde langue nationale (de même que, dans les classes supérieures celle, facultative, de l'italien) « ne vise pas seulement à un but d'utilité pratique, elle a une tâche plus haute à remplir et doit contribuer à la compréhension et au rapprochement mutuels de la Suisse germanique et de la Suisse latine ». Ainsi s'exprime le programme de l'enseignement secondaire lucernois. Remarquons, en passant, que le terme de langue maternelle a dans les écoles alémaniques une double acception. Il s'applique à la fois à l'allemand littéraire (*Hochdeutsch*) et au dialecte. Inutile d'insister (je l'ai déjà fait dans une précédente chronique) sur l'importance nationale de la persistance des patois alémaniques et de leur emploi de plus en plus généralisé, dans tous les rapports de la vie privée et même publique de nos confédérés d'outre-Sarine.

Dans les écoles dites moyennes (degré des gymnases) et les écoles professionnelles de tous ordres, nous constatons que partout on fait le même effort louable, en vue de rendre plus intensif et de systématiser mieux l'éducation nationale de l'adolescence. Plusieurs écoles normales de la Suisse allemande, en particulier, sont à cet égard exemplaires. C'est ainsi que le séminaire lucernois de Hitzkirch a fait donner en 1939 un cours de droit et d'instruction civique (*Verfassungskunde*) combiné avec une introduction à l'économie politique, pendant qu'au gymnase du même canton, le cours d'histoire de la philosophie était consacré (septième et huitième classes) à l'étude des différentes formes d'Etat par comparaison avec la démocratie pure ou représentative. Le séminaire de Schwytz et l'école cantonale de Schaffhouse ont pris des mesures analogues. Dans cette dernière ville, on a introduit dans les classes supérieures, au semestre d'hiver, une heure de conférences et de discussion sur des sujets d'instruction civique en plus des leçons réglementaires. De son côté, l'école normale schaffhouseoise a inscrit depuis longtemps à son programme de quatrième année, un cours de *Heimatkunde* d'une heure de leçon hebdomadaire. Mais de tous les cantons, c'est Saint-Gall qui s'est montré le plus radical, en faisant de l'instruction civique une matière d'examen obligatoire pour l'obtention du baccalauréat. Ce qui a obligé de réduire d'une heure, en quatrième pendant six mois, et en sixième toute l'année, l'enseignement de l'histoire générale, au profit de l'éducation nationale.

Pour les écoles professionnelles complémentaires, tant commerciales que d'arts et métiers, à la fréquentation desquelles les jeunes gens sont tenus, pendant toute la durée de leur apprentissage, on sait que l'enseignement de l'instruction civique et de l'économie publique, y compris la géographie économique, est obligatoire (loi fédérale du 26 juin 1930). Le temps consacré à cet enseignement est à peu près le même dans les deux catégories d'établissements. Dans les cours destinés aux apprentis de commerce, le nombre d'heures de leçons d'instruction civique est, en moyenne, de 40 à 60, sur un total de 720 à 1080, réparties sur un apprentissage de trois ans. Le canton de Saint-Gall seul dépasse sensiblement ces normes et atteint, pour une durée d'apprentissage de deux et demi à trois ans, et pour les garçons, 70 heures de leçons, pour une durée de trois et demi à quatre ans, 90 heures, et pour les filles de 60 à 80 heures de leçons.

Il reste à examiner ce que font les autorités cantonales (la Confédération les ayant laissées libres sur ce point) pour l'éducation nationale des jeunes gens des deux sexes qui ne sont plus astreints à fréquenter une école professionnelle complémentaire, mais seront prochainement appelés à participer — les garçons d'une façon plus active, les filles indirectement — à la vie publique de leur patrie. Dans la plupart des cantons, des institutions déjà existantes : *allgemeine Fortbildungsschulen*, *Bürgerschulen*, *Rekrutenvorkurse*, se prêtent aisément à l'enseignement civique complémentaire que le *Schweizerischer Lehrerverein* a demandé à deux reprises au Conseil fédéral de rendre obligatoire. L'organisation de ces diverses sortes de cours du soir présente une assez grande bigarrure. On peut, au point de vue des perspectives offertes aux partisans de l'obligation, classer les cantons de la Suisse allemande de la manière suivante :

A. Cantons à écoles ou cours complémentaires obligatoires pour les garçons : Lucerne, Schwytz, Obwald, Nidwald, Soleure, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Appenzell-Rhodes extérieures, Argovie, Thurgovie. C'est dans ce premier groupe que rentreraient également Vaud et Valais. Quant à Fribourg, canton mixte, il est le seul en Suisse à connaître l'obligation pour les deux sexes (cours complémentaires généraux ou agricoles d'un côté, cours d'enseignement ménager de l'autre). Mais dans aucun de ces cantons (à part Schaffhouse où cet enseignement est facultatif pour les garçons et les filles) le programme ne comporte de leçons d'instruction civique à l'usage du sexe féminin.

B. Cantons à obligation partielle pour les garçons, les anciens élèves de l'école secondaire étant dispensés de l'enseignement complémentaire : Uri (*allgemeine Fortbildungsschule* fréquentée par 50 % des jeunes gens), Zoug (*Bürgerschule*), Appenzell-

Rhodes intérieures (*allgemeine Fortbildungsschule* fréquentée par 90 %). Nulle part d'instruction civique pour les filles.

C. Cantons où l'obligation est décrétée par les communes, et seulement pour les garçons : Berne (*allgemeine* et *landwirtschaftliche Fortbildungsschule* dans 90 % des localités, fréquentée par 90 % — pour les filles, enseignement ménager facultatif, de même que l'instruction civique, fréquentée par 10 %), Saint-Gall (l'obligation n'existe que dans un petit nombre de communes, pas d'instruction civique pour les filles), Grisons (*allgemeine Fortbildungsschule*) obligatoire dans toutes les communes, pas d'instruction civique pour les filles.

D. Cantons à enseignement complémentaire facultatif pour les deux sexes : Zurich (*allgemeine* et *landwirtschaftliche Fortbildungsschule* fréquentée par 40 % des garçons, pas d'instruction civique pour les filles), Glaris (*allgemeine Fortbildungsschule*, mêmes conditions qu'à Berne, fréquentée par 2 % des jeunes filles), Bâle-Ville (garçons, classes complémentaires de l'école réelle, 1 an, filles, 3 ans).

Remarquons, pour compléter ce tableau, que, si le canton de Neuchâtel était encore, en 1939, le seul à ne pas connaître d'enseignement post scolaire de l'instruction civique, il est en revanche le premier à avoir élaboré une loi sur l'éducation nationale (21 novembre 1939).

Il est deux domaines encore, touchant l'éducation nationale, où les cantons des trois régions linguistiques, saisis d'émulation, ont déployé une très grande activité en 1939 et 1940. Je veux parler d'une part, de la *préparation des maîtres* déjà en fonctions, à leur tâche d'instructeurs des futurs citoyens, d'autre part, de la *généralisation des Jungbürgerfeiern* dont les Saint-Gallois, suivis des Argoviens et des Schaffhousois (commune de Stein am Rhein) ont si opportunément donné l'exemple dès 1938. Quant au premier point, j'ai signalé dans ma chronique de l'année passée les cours organisés en 1939 par le Département de l'instruction publique des cantons de Berne, de Lucerne, d'Argovie et de Thurgovie. Depuis lors Zurich, Bâle-Ville, Schwytz, Zoug, Appenzell-Rhodes intérieures, Saint-Gall ont fait de même. A Obwald, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Appenzell-Rhodes extérieures et aux Grisons, les cours annoncés n'ont pu avoir lieu à cause de la mobilisation. Pour donner une idée du travail accompli voici, en complément des indications fournies il y a un an, quelques-uns des sujets traités, sous forme de conférences, et discutés par les maîtres argoviens, dans leur réunion de Baden, et par ceux de Bâle-Ville, à l'occasion de l'exposition scolaire. Argovie : la démocratie actuelle — le développement historique de la démocratie —

les bases nouvelles de l'enseignement de l'instruction civique — le général Dufour, etc. Bâle : la position de la démocratie dans le monde actuel — les fondements historiques de nos convictions démocratiques — les grands événements de l'heure présente et les leçons qu'on en peut tirer dans l'enseignement — l'attitude de la jeunesse en face des événements actuels, etc.

Comme il fallait s'y attendre, le canton de Saint-Gall avec ses *Jungbürgerfeiern* et le canton de Zurich avec ses *Heimat- und Gedenktage* (voir l'*Annuaire* de 1940) ont immédiatement fait école. Dans toutes les régions du pays, en 1940, les autorités cantonales et communales ont célébré, avec plus ou moins de solennité et selon des rites variés, l'entrée d'une nouvelle volée de jeunes citoyens dans la vie publique. A Berne, à Zoug, à Saint-Gall, en Argovie, il a été décidé que cette fête civique qui semble être d'emblée entrée dans les mœurs, coïnciderait avec la fête nationale du 1^{er} août. A l'instar de ce qui s'est fait à l'origine à Saint-Gall et à Aarau, on a remis partout aux récipiendaires, en les invitant à y prêter serment, le texte des constitutions cantonale et fédérale. Mais ces textes étaient souvent accompagnés de quelques articles, signés de plumes autorisées, sur des matières touchant l'histoire, la politique, l'administration de l'Etat et des communes, la défense nationale, l'économie publique, les problèmes sociaux, la vie judiciaire, etc. Il en fut ainsi en particulier à Zurich où les nouveaux électeurs ont reçu un *Zürcher Bürger- und Heimatbuch* préfacé par M. Karl Hafner, directeur de l'Instruction publique. Dans cette ville, les jeunes filles ont participé comme les jeunes hommes, à la cérémonie de prestation de serment et on leur a distribué également un *Zürcher Bürgerinnen- und Heimatbuch* dont le contenu, adapté au rôle et aux besoins spéciaux de la femme dans la communauté nationale, avait été rédigé en grande partie par des collaborateurs féminins. A Berne, on a délivré aux récipiendaires, outre le livret saint-gallois : *Du bist Eidgenosse*, l'ouvrage de l'historien Arnold Jaggi : *Vom Kampf und Opfer für die Freiheit*, à Lucerne, aux garçons seulement, le *Staatsbürger* de O. Müller, à Nidwald, *Unsere Eidgenossenschaft* de Joseph Bächtiger, à Zoug le *Jungbürger*, de Philippe Etter, etc., etc.

Comme on le voit, d'un bout à l'autre de la Confédération, autorités et corps enseignant, conscients de la gravité de l'heure, ont compris que le plus urgent des devoirs est d'éveiller et de cultiver, dans les jeunes générations, le sentiment national qui seul les préservera des influences étrangères dissolvantes et leur donnera la force de défendre, le cas échéant, la liberté helvétique par les armes.

J'en arrive maintenant à un autre problème dont on n'apercevra peut-être pas, à première vue, le lien avec ce qui précède, mais qui ne se rattache pas moins étroitement à la question de la défense spirituelle. C'est celui du *recrutement académique*. Il est clair qu'à une époque comme la nôtre, la Suisse a un intérêt primordial à posséder un corps de professeurs universitaires capables de donner à cette éducation nationale dont nous sentons tous que dépend l'avenir même du pays, sa consécration la plus haute. C'est l'université, source première du savoir, qui forme directement ou indirectement, les maîtres de tous degrés chargés d'enseigner l'enfance et la jeunesse. Cette source doit être maintenue aussi pure que possible d'infiltrations extérieures. Autrement dit, au moment où la Suisse, miraculeusement épargnée par la guerre, au point de vue matériel, sent grandir autour d'elle la menace d'idéologies envahissantes contraires à son génie, elle doit pouvoir compter sur ses universitaires pour soutenir de leur autorité intellectuelle l'idéal de vie publique qui est le sien.

Il en résulte que, théoriquement, toutes les disciplines propres à influencer sur les convictions politiques et sociales de l'étudiant devraient être représentées dans nos hautes écoles, en temps de crise, exclusivement par des Suisses. Par malheur, la Suisse est trop petite, avec ses sept universités, pour se suffire à elle-même. Sous peine de voir baisser le niveau de ses études, elle doit avoir partiellement recours à des maîtres étrangers. La science est internationale. Elle vise à la recherche objective du vrai et refuse de lier ses destinées à celles d'une doctrine d'Etat. L'enseignement supérieur ne se conçoit qu'indépendant de tout credo. Le problème du recrutement académique présente donc chez nous un double aspect.

Il s'agit d'abord de pourvoir aux chaires devenues vacantes, en choisissant, invariablement, dans chaque cas particulier, le candidat le plus qualifié, mais en donnant, à égalité de titres et de mérite, la préférence aux Suisses sur les étrangers. Ceci suppose que les candidats indigènes seront en nombre suffisant. C'est le second aspect de la question et précisément en cela que consiste le problème du recrutement académique. Comment découvrir à temps chez nous et favoriser dans leur développement, au cours des longues années de préparation nécessaires à la formation d'un professeur de faculté, les vocations universitaires véritables ?

Pour ce qui est de la nationalité des professeurs, on sait que pendant longtemps notre enseignement supérieur a été presque aussi complètement tributaire des grands pays qui nous avoisinent que nos théâtres, spécialement les scènes lyriques, le sont encore aujourd'hui. Quand, par exemple, furent fondées coup sur

coup, il y a un siècle, les universités de Zurich et de Berne ¹, il fallut, pour rendre viable la première, en confier toutes les chaires principales (*Ordinarie*) à des Allemands. A Berne, il y eut au début sur 35 professeurs, 17 Allemands et un Français. Dès lors les conditions ont changé. Actuellement, le rapport des maîtres indigènes aux étrangers pour l'ensemble des universités suisses est de 6 à 1 (1935). Tandis qu'à la fin du siècle dernier, le nombre des étrangers qui se faisaient « habilitier » à titre de privat-docents à l'université de Zurich était encore de 21 en moyenne par décennie, il n'est plus que de 7 à l'heure présente. Dans le même laps de temps, le nombre des Suisses a passé de 37 à 66.

Ce dernier chiffre est fort réjouissant, car en fait, ce sont les privat-docents qui, avec les assistants, constituent la recrue naturelle du corps enseignant supérieur. Or jusqu'ici les privat-docents et, d'une manière générale, les jeunes savants qui, ambitionnant d'accéder un jour à la carrière universitaire, se vouaient tout entiers, dès la fin de leurs études, à des recherches personnelles, étaient trop souvent abandonnés à eux-mêmes. C'est-à-dire que, s'ils n'avaient pas de fortune, ils se condamnaient, pour de longues années, à une existence voisine du dénûment. Sans compter que l'âge moyen où se produit l'habilitation étant en Suisse de 35 ans, et celui de la nomination de professeur en titre, de 46 à 47, les chances de succès pour un candidat, même supérieurement doué se réduisent, ainsi qu'on l'a calculé, à 40 %. Il est vrai que la plupart de nos privat-docents exercent une profession, sont avocats, médecins, maîtres de l'enseignement secondaire, indépendamment de leurs fonctions académiques. Si cette dualité a l'avantage de mettre l'universitaire en contact avec la vie pratique, elle risque parfois de nuire à la forte spécialisation qui est aujourd'hui la condition *sine qua non* de la recherche scientifique, que celle-ci soit combinée ou non avec l'enseignement supérieur.

Il reste que pour se vouer en Suisse à la carrière universitaire, il faut beaucoup de patience et d'abnégation. Cela explique que de bons esprits aient pu se montrer soucieux de l'avenir. La situation internationale excluant sans doute pour longtemps les échanges normaux, auxquels nous étions habitués avec les pays qui forment comme les réservoirs naturels de nos trois cultures, le moment ne viendra-t-il pas où nous souffrirons d'une pénurie de professeurs, même en faisant abstraction de la question de nationalité et des exigences de la défense spirituelle du pays ? Un

¹ Cf. l'excellent article de Max Zollinger : *Um den einheimischen Nachwuchs für das akademische Lehramt* (feuilleton du *Bund*, du 13 juillet 1941).

premier cri d'alarme fut poussé en 1938 par le professeur Niggli, ancien recteur de l'Ecole polytechnique fédérale. Dans un article de la *Revue universitaire suisse*, M. Niggli critiquait l'insuffisance et surtout le manque de coordination des efforts faits jusqu'à présent, en Suisse, dans le domaine du recrutement académique. Il montrait la nécessité de soutenir et de préparer systématiquement l'élite universitaire, tant dans l'intérêt de la science que de l'éducation nationale, puisque c'est « de la force de conviction civique de nos futurs professeurs que dépend en grande partie l'orientation de la jeunesse qui monte ».

L'appel du professeur Niggli ne resta pas sans écho. Aussi, lorsque fut constituée la fondation *Pro Helvetia* (laquelle n'est encore, à vrai dire, qu'un comité d'action — *Arbeitsgemeinschaft*), il parut naturel de lui confier le soin du recrutement académique. Cette tâche immédiate rentrait évidemment dans la mission générale de gardienne de la culture nationale que lui avait assignée le Conseil fédéral en la créant. Il y a deux ans que *Pro Helvetia* est au travail. Encore que les résultats de son activité n'aient pas été entièrement rendus publics, il est déjà possible de se faire une idée de ce qu'elle a entrepris, ou compte entreprendre, pour favoriser et organiser le recrutement de nos futurs universitaires. Il s'agit d'une part, selon l'expression qui a été employée, de dépister les sujets d'élite, d'autre part de les encourager et de leur venir pécuniairement en aide, *pendant des années*, au moment de leur pleine productivité intellectuelle.

A cet égard, nous aurions beaucoup à apprendre de l'étranger où l'enseignement supérieur est infiniment mieux doté que chez nous¹. C'est ainsi, par exemple, qu'aux Etats-Unis, en 1929-30, les universités et lycées ont reçu de donateurs privés une somme qui, ramenée aux proportions de la Suisse, équivaldrait à 6 000 000 de francs. Outre cela, et pour la même période, les fondations spéciales dont la générosité et les ressources sont également inépuisables en Amérique, n'ont pas mis à la disposition des établissements d'enseignement supérieur, moins de 12 000 000 de dollars de bourses et 10 000 000 de prêts, destinés pour la plus grande partie au recrutement académique. Mais si les mécènes américains sont généreux, ils sont en revanche très exigeants, manifestant ainsi l'esprit positif et utilitaire de leur race. Ils réclament de leurs protégés un rapide avancement dans la carrière et il est rare aux Etats-Unis qu'un savant obtienne une subvention après 35 ans. C'est le point de vue de l'homme d'affaires qui veut que ses placements aient un résultat tangible.

¹ J'emprunte ces renseignements à une solide étude de M. Edouard Fueter, rédacteur de la *Revue universitaire suisse*.

L'Angleterre ne fait guère moins que l'Amérique pour encourager les études supérieures. Elle allait même, avant la guerre, jusqu'à s'occuper du recrutement des universitaires à l'étranger, bien entendu dans un dessein de propagande. Mais le *British Council* qui était chargé de cette mission, a déclaré récemment que l'Angleterre n'avait, pour le moment, plus aucun intérêt à accorder des subsides à des savants suisses, la Suisse étant suffisamment, et mieux qu'aucun autre pays, informée des choses anglaises. C'est du reste en Angleterre que le système des bourses a été le plus anciennement organisé et qu'il est encore le plus développé. On peut dire, sans exagération, que plus de la moitié des étudiants anglais (*Undergraduates*) participent aux largesses de l'Etat et des fondations privées. A lui seul, le *Carnegie Trust for the Universities of Scotland* a dépensé en un an 69 268 livres sterling en dons à des candidats au doctorat. Or l'Ecosse a moins de cinq millions d'habitants !

En Allemagne, terre classique des privat-docents, le recrutement académique a beaucoup souffert des troubles politiques des vingt-cinq dernières années, notamment à l'époque de l'inflation. C'est alors que fut constituée, sur l'initiative de milieux universitaires, industriels et politiques, la *Notgemeinschaft deutscher Wissenschaft* qui avait pour but, entre autres, d'organiser le recrutement des universitaires. Les résultats furent, semble-t-il, insuffisants et le national-socialisme intervint par la *Reichs-Habilitationsordnung*. Ce règlement faisait des privat-docents des fonctionnaires salariés (*ausserplanmässige Beamte*) tenus d'adhérer à l'idéologie hitlérienne et de prêter serment au Führer, et naturellement soumis aux lois sur la race. Si donc les privat-docents allemands ont désormais une existence assurée, ils paient leur sécurité matérielle d'une part de leur liberté de pensée et d'action.

En U. R. S. S. où l'emprise de l'Etat sur l'enseignement n'est pas moindre, il y eut une époque (1929-1932) où tous les étudiants, comme les candidats aux chaires universitaires futures, étaient entièrement entretenus par l'Etat. Professeurs et élèves, formant des « brigades de laboratoire », travaillaient en commun sur un pied d'égalité complète. Le système ne s'est pas maintenu. On a senti la nécessité de laisser à l'étudiant plus d'initiative.

Pour l'Italie, troisième pays totalitaire, on sait que l'enseignement supérieur y a été organisé, conformément à la doctrine fasciste, selon le plan du ministre Gentile et, plus récemment, sous l'influence de M. Bottai, créateur de la *carta delle scuola*. Bien que fortement embrigadé, le jeune savant qui se prépare, en partie aux frais de l'Etat, à la carrière universitaire, semble,

chez nos voisins du sud, avoir moins qu'en Allemagne, le caractère d'un fonctionnaire.

En France, le système des bourses, fort développé aussi, a ceci de particulier qu'il repose, à tous les degrés de l'enseignement, sur le principe du concours. Quant à l'objet qui nous occupe, nul n'ignore que l'Etat s'y charge de la préparation d'une élite de candidats à l'enseignement secondaire et indirectement à l'enseignement universitaire. C'est là la fonction même de l'Ecole normale supérieure de Paris « dont la mission essentielle est de fournir des professeurs aux lycées du pays ». Le régime en est l'internat qui est entièrement gratuit. Les élèves y sont pendant trois ans entretenus par l'Etat qui se charge, passé ce temps, de les placer. Il résulte de la rigoureuse sélection opérée au moment de l'admission à l'école, qu'une assez forte proportion de normaux deviennent plus tard professeurs de faculté. Et l'Etat les aide (d'une manière indirecte) à s'y préparer, par le fait que les maîtres de lycée en France, considérablement moins chargés de leçons que les maîtres de gymnase ou de collège de chez nous, disposent de beaucoup plus de loisirs pour se livrer à des travaux désintéressés.

La Suisse démocratique et égalitaire, obligée de vouer son principal effort à l'instruction de la masse, ne pourra jamais consacrer, à la préparation des élites, autant d'argent que les grands pays. Elle possède cependant (sans parler des fonds spéciaux des universités) des sociétés savantes et certaines institutions, comme les fondations *Luzerna* et *Ulrico Hoeppli* qui, dans l'ensemble, dépensent bon an mal an, pour soutenir les jeunes intellectuels de tous ordres, en leur procurant des occasions de travail, une somme approximative de 100 000 francs. Mais le problème du recrutement universitaire doit être résolu pour lui-même. *Pro Helvetia*, à laquelle incombe un rôle d'intermédiaire, s'efforcera de donner à ce problème, comme on l'a dit, une solution suisse dans le cadre de l'autonomie cantonale. J'espère pouvoir examiner en détail l'an prochain, les moyens pratiques qu'elle aura d'ici là mis en œuvre à cet effet. Voici, en attendant, l'énumération des mesures actuellement envisagées :

1. Création d'un fonds de prêts sans intérêt (ou à intérêt minime) pour les jeunes universitaires.
2. Création de bourses pour études à faire en Suisse ou à l'étranger. Une collecte publique sera ouverte en vue de constituer les deux fonds nécessaires.
3. Création de places d'assistants et d'aides bibliothécaires, principalement à l'usage de représentants des disciplines sui-

vantes : lettres, philosophie (au sens français du terme), sciences naturelles et droit.

4. Augmentation du nombre des chargés de cours.

5. Création pour les jeunes universitaires, dans l'administration publique et l'industrie, de postes à la demi-journée, dont les honoraires, éventuellement grossis d'un appoint versé par *Pro Helvetia*, permettraient aux bénéficiaires de vivre sans trop de difficultés.

6. Participation plus régulière aux congrès internationaux (grâce à des subventions spéciales).

7. Echange d'assistants entre la Suisse française et la Suisse allemande.

8. Création de places à la demi-journée, dans l'enseignement secondaire.

La plupart de ces mesures ont déjà été préconisées et même appliquées, sur une petite échelle, par les universités. C'est ainsi qu'à Zurich la proposition a été faite de décharger les maîtres de gymnase aptes à passer à l'enseignement supérieur, d'une bonne partie de leurs cours (lesquels pourraient être réduits jusqu'à la limite de cinq leçons hebdomadaires) afin de leur faciliter la préparation d'un travail d'« habilitation ».

Mais le problème essentiel demeure celui de la sélection des futurs universitaires. On a lancé l'idée de constituer, pour le résoudre, une commission (*Studiengruppe für die Förderung des akademischen Nachwuchses*) qui pourrait être composée de membres de *Pro Helvetia* et de délégués de l'enseignement supérieur, au nombre desquels toutes les universités et leurs diverses facultés auraient des représentants. La tâche de cette commission (sous une forme ou sous une autre, il faudra en arriver à une institution de ce genre) sera ardue. Il s'agira en effet pour elle de concilier les intérêts supérieurs de la recherche scientifique avec les besoins et les aspirations souvent contradictoires des trois régions du pays et il est à craindre que l'esprit de clocher et l'esprit de parti ne lui donnent parfois du fil à retordre. Car sa compétence, en matière de nominations, se bornera vraisemblablement à émettre des préavis, et la marge où pourront s'exercer les influences politiques ou confessionnelles restera grande.

Comme on le voit, la question du recrutement des universitaires en Suisse (bien que *Pro Helvetia*, sous la présidence de M. Paul Lachenal, ait déjà rendu des services signalés à plusieurs de nos jeunes savants) en est encore à certains égards au stade des discussions de principe et des travaux d'approche.

II

Confédération.

Aucune modification notable n'a été apportée au programme d'enseignement et aux divers règlements de l'Ecole polytechnique fédérale, au cours de l'année scolaire 1939-1940. La seule innovation à mentionner concerne l'éducation nationale dont l'Exposition de Zurich et les graves événements qui faillirent y mettre prématurément un terme, nous ont fait plus vivement sentir l'importance. Tout étudiant qui voudra désormais se présenter à l'examen final et obtenir le diplôme de l'école, devra prouver qu'il a suivi, au moins pendant la durée d'un semestre, un cours sur l'histoire (y compris l'histoire de l'art), les institutions politiques, la littérature ou l'économie de notre pays.

C'est également afin d'éveiller l'intérêt de la jeunesse universitaire pour les problèmes de la vie nationale et parer au danger d'une spécialisation scientifique exclusive, que le Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale a fait donner, dans l'hiver 1938-1939, une série de six conférences (dont deux en langue française, du colonel-commandant de corps Henri Guisan, et de M. William Rappard, professeur à l'Université de Genève) sur ce thème général : *La Suisse dans l'Europe actuelle*.

La mobilisation de l'armée suisse pour une durée indéterminée mais vraisemblablement longue, en automne 1939, a obligé la direction de l'école à prendre, dès le début du semestre d'hiver, des mesures pour assurer la régularité de l'enseignement. Il s'agissait surtout d'éviter aux étudiants mobilisés une trop grande perte de temps. A cet effet, il fut décidé que deux mois de présence ininterrompue seraient comptés pour un semestre d'études complet et que le résumé des cours principaux, multiplié par les soins de l'Association des étudiants, serait envoyé à tous les camarades sous les drapeaux. En outre, des cours spéciaux furent institués à l'usage des étudiants n'ayant pu suivre l'enseignement régulier dès le début du semestre comme de ceux qui se voient forcés par un ordre de marche de s'en aller avant la fin. Les laboratoires de toutes les sections pourront être ouverts, en cas de besoin, pendant les vacances universitaires, tant que durera la mobilisation. Le programme des examens ne sera pas simplifié ; les exigences resteront les mêmes, car le niveau des études à l'Ecole polytechnique fédérale et la valeur des titres décernés par ce haut établissement ne doivent pas être abaissés. Mais des

sessions d'examens extraordinaires seront convoquées chaque semestre, afin de permettre aux candidats de passer leur diplôme pendant les périodes de licenciement.

La subvention versée par la Confédération aux cantons pour l'enseignement primaire, fixée en 1939 et pour les années suivantes à 3 505 890 francs, a pu aussi être payée intégralement en 1940.

On sait que la Confédération subventionne également les écoles suisses à l'étranger. Le Département de l'intérieur a dépensé en 1940 à cette intention une somme de 39 000 francs dont 20 000 francs de crédit budgétaire et 19 000 fr. prélevés sur les intérêts du fonds Cadonau. Cet argent a été réparti, comme à l'ordinaire, entre les diverses écoles au prorata du nombre de maîtres et d'élèves de nationalité suisse qui y sont occupés ou qui en suivent l'enseignement (450 francs par maître et 40 francs par élève). La hauteur du subside dépend en outre de la situation financière de l'institution. Outre quelques écoles sud-américaines, auxquelles la Confédération a procuré du matériel et des manuels d'enseignement, ainsi que quelques bourses à l'usage d'enfants de familles nécessiteuses, ce sont surtout les écoles suisses de Milan, Gênes, Naples, San Remo, Florence, du Caire et de Barcelone qui ont bénéficié de la subvention fédérale. Un nouveau versement de 7000 francs a été accordé à la dernière, fermée depuis la guerre civile espagnole, en vue de faciliter sa réouverture au printemps 1940.

L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la formation professionnelle oblige les cantons, les uns après les autres, à reviser leurs lois sur l'apprentissage. Ç'a été le tour de Zoug en 1940. Trois cantons ont encore à se mettre en règle avec le régime nouveau. L'élaboration des programmes et des règlements d'examens pour les différentes professions marche de pair avec celle des normes légales. Les autorités cantonales et les associations professionnelles y travaillent de concert. Dans le courant de l'année 1939, le département de l'Economie publique a sanctionné six règlements de plus, ce qui porte le nombre total de ceux-ci à 66, représentant 91 métiers. Les écoles de commerce (*Handelsschulen*) dont le diplôme est reconnu par la Confédération se montaient à 27 en 1939, les cours d'arts et métiers et les cours commerciaux (*Kaufmännische Schulen*) subventionnés, respectivement à 340 et 203.

Comme les années précédentes, les subsides de la Confédération à l'enseignement agricole ont couvert 37,5% des dépenses occasionnées par les traitements du personnel et l'acquisition du matériel. La fréquentation des écoles et des cours agricoles a beaucoup souffert des suites de la mobilisation. Un grand nombre d'élèves des classes d'âge les plus hautes ont été recrutés pour le service actif, tandis que les plus jeunes étaient doublement indispensables à la ferme paternelle. Il en résultera pour toute une génération d'agriculteurs, en fait de savoir théorique, une sérieuse lacune, qu'il s'agira de combler plus tard, au moyen de cours spéciaux d'une durée plus brève.

D'après les statistiques fournies par les cantons, les écoles d'agriculture proprement dites (*landwirtschaftliche Mittelschulen*) ont été suivies en 1939 par 246 élèves (contre 206 en 1938), les cours agricoles d'hiver par 1998 élèves (2185), les écoles et cours de viticulture, de pomologie et d'horticulture par 130 élèves (158), les écoles laitières par 104 élèves (138) et les écoles d'agriculture complémentaires par 10 542 élèves (10 760).

EDOUARD BLASER.
